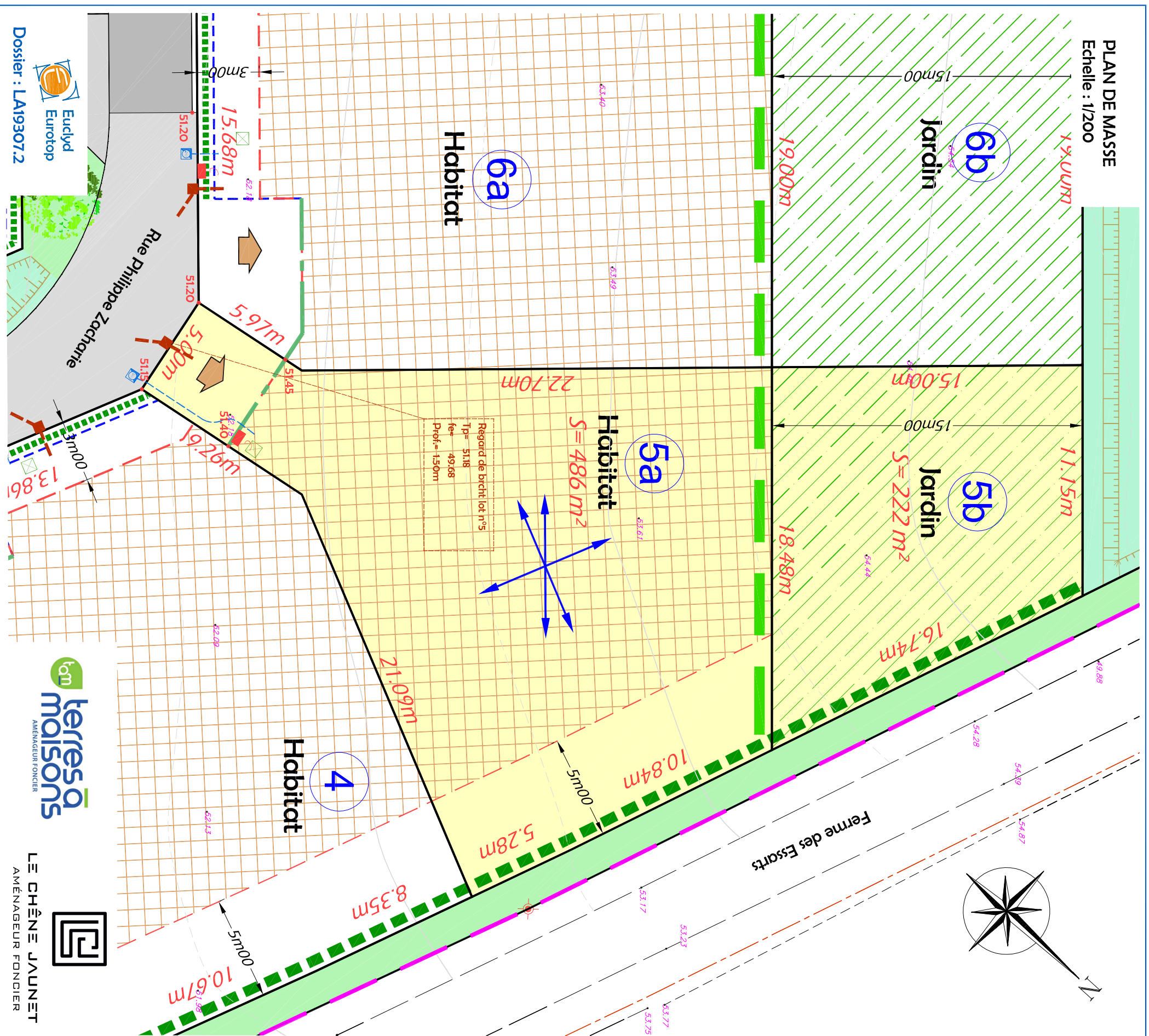


PLAN DE MASSE
Echelle : 1/200



NOTA :

- Avant toute utilisation des repères, la concordance entre le plan et les points implantés sur le terrain devra être vérifiée.
- les limites parcellaires et les surfaces sont données à titre indicatif. Elles seront définies après bornage par le géomètre-expert de l'opération.
- Il est recommandé aux acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique sur le terrain pour définir l'adaptation au sol de leur future construction.

LEGENDE TRAVAUX

- Branchements réseaux divers (Téléphonie, Electricité et Eau potable)
- Boîte de branchement des Eaux Usées

N.B. Les positions des réseaux et branchements sont données à titre indicatif.

L'emplacement des branchements devra être vérifié par le constructeur avant dépôt du permis de construire et réalisation de la construction.

Regard de briche
Tp= 51.09
Fe= 49.49
Prof.= 1.60m

Cotes projet tampon (Tp), fil d'eau (Fe) et profondeur (Prof.) avant réalisation des travaux selon le plan d'assainissement (stage DCE) dressé en Avril 2022, toutefois les constructeurs devront vérifier les niveaux.

LEGENDE

- ZONE CONSTRUCTIBLE pour l'habitation principale et les annexes
- ZONE INCONSTRUCTIBLE (ESPACE VERT IMPOSE)
- Cote de constructibilité
- RECU DE CLOTURE imposé
- ACCES au lot (Position imposée + recul de 5m00 obligatoire)
- RECU DE PORTAIL imposé
- Périmètre de lotissement
- SENS DE FAITAGE suggéré pour le volume principal de l'habitation
- Haies à planter (à charge acquéreurs)
- Haie bocagère à planter (à charge lotisseur) à maintenir et entretenir par les acquéreurs

LEGENDE TOPOGRAPHIQUE

- Altitude du terrain naturel avant réalisation des travaux
- Altitude projet avant la réalisation des travaux selon le plan de nivellement (stage DCE) dressé en Avril 2022, toutefois les constructeurs devront vérifier les niveaux.

